



VOEUX

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens et amis,

La crise sanitaire actuelle ne permet pas la tenue de notre traditionnelle cérémonie des vœux et j'en suis le premier navré car cette manifestation nous donnait l'occasion de participer tous ensemble à un moment d'échanges important pour tous.

Aussi, espérant votre compréhension, je me permettrai cette année ces quelques mots :

2020 a été une année obscure pour l'ensemble du monde : « elle n'a pas été très gaie », « On en a marre de la voir », « elle a fait son temps », a-t-on pu entendre en se présentant mutuellement nos vœux.

2021 marque une nouvelle année qui démarre, qu'elle soit remplie de bonheur pour vous et pour vos proches, que vos rêves se réalisent de manière prospère, mais surtout la santé sans laquelle nous ne sommes rien.

Se souhaiter une bonne année pour 2021 vaste programme pour notre gouvernement !

Mais je crois que nous avons bien besoin de ces vœux, tant l'année qui vient de se terminer a été incertaine, avec son lot de bonnes nouvelles, à peine publiées qu'une mauvaise les remettait en cause, le tout annonçant un avenir encore plus incertain.

Dans cette ambiance un peu morose, on se rassure comme on peut, mais il est vrai qu'on a toujours tendance à ne voir que le mauvais côté des choses : le confinement, le couvre-feu sont un bien pour la population mais quel supplice de ne plus voir les siens !

Car le fait de se retrouver a toujours été une bonne façon de ne pas céder à la morosité et au repli sur soi. Se regrouper pour affronter les événements, se réunir pour profiter aussi des bons moments, échanger et discuter plutôt que s'affronter, peut aussi, à défaut de nous engager dans un optimisme exagéré, construire un peu de lien social, de révélation et retrouver ainsi le sens des quelques mots dont notre république a fait sa devise, la Fraternité.

«C'est par la Fraternité qu'on sauve la Liberté » écrivait Victor Hugo

C'est pourquoi, encore plus cette année, nous avons besoin, même si les souhaits ne sont que des mots aujourd'hui couchés sur du papier, de cette forme d'expression collective. Ainsi, je vous souhaite en mon nom et au nom des élus du conseil municipal, à vous toutes et tous, une bonne année, une bonne santé, et la réalisation de vos projets et de nos projets collectifs. Souhaitons en même temps, et ça ne coûte rien, des vœux d'amélioration de la situation générale, sociale et économique.

Bonne année à tous.

Emmanuel COUESNON
Maire d'Aincourt

INFORMATIONS

❖ Règles d'Urbanisme

Nous vous rappelons que lorsque vous souhaitez créer ou modifier un élément de votre habitation ou de son extérieur, vous êtes dans l'obligation de déposer une demande d'autorisation auprès de la mairie.

(Lien vers le site officiel <https://www.service-public.fr/>).

➤ Création, agrandissement de logement, modification de façade.

[Formulaire 13406*07](#) : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI).

➤ Mise en place ou changement de clôture, Installations de piscine enterrée ou semis enterrée, auvents, abris de jardin, terrasses surélevées de 80 cm.

[Formulaire 13404*07](#) : Déclaration préalable (constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire).

➤ [Formulaire 13703*07](#) : Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Si les travaux sont déjà réalisés, vous êtes invités à déposer un dossier de régularisation.

❖ Rappel : Il est interdit de déposer sur la voie publique des gravats, des bennes, de stocker du sable, terre et autres matériaux sans autorisation préalable de la mairie.

❖ Inscription sur la liste électorale

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la liste électorale est extraite d'un répertoire électoral unique et permanent. Ce répertoire est tenu par l'INSEE aux seules fins de gestion du processus électoral.

De ce fait, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le 6^e vendredi précédent un scrutin.

L'inscription sur une liste électorale est obligatoire (article L 9 du Code Electoral).

Les conditions pour s'inscrire sont :

- ✓ Avoir la qualité d'électeur (nationalité, âge, capacité).
- ✓ Avoir une attache sur la commune (domicile, résidence, contribuable).
- ✓ Les jeunes jusqu'à 26 ans peuvent s'inscrire au domicile de leurs parents en prouvant le lien familial et l'attache.
- ✓ Les gérants de sociétés majoritaires dont l'entreprise a une attache sur la commune.
- ✓ Les jeunes ayant atteint leurs 18 ans sont inscrits d'office s'ils ont été recensés dans leur commune de domicile. Toutefois, des oublis peuvent avoir lieu, venez vérifier en mairie.

❖ Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en mairie dans le mois de leurs 16 ans. Ce recensement se fait sans rendez-vous préalable ; ils doivent présenter leur carte d'identité et leur livret de famille.

Ce document leur sera demandé pour s'inscrire aux examens et au permis de conduire.

❖ Solidarité (Covoiturage)

Famille recherche pour son fils qui travaille à SAINT OUEN L'AUMONE dans la ZI du vert Galant un covoiturage au départ de AINCOURT vers 7H les lundi, mardi et jeudi pour :

MAGNY où il prendra un car pour Cergy à 7H18, VIGNY où il peut prendre un car à 7h33

CERGY PREFECTURE gare où il prendra un bus à 8h09 pour ST OUEN L AUMONE

Contactez Mme ROUX THOMAS 06 24 09 40 39

[La page Facebook « Aincourt Entraide » est à la disposition de chacun.](#)